



Ecole Sainte Anne – Skol Santez Anna

35 rue Des Trois Frères Le Roy

29860 Plabennec

Tel : 02.98.40.42.60 - Fax : 02.98.40.47.77

Mail : ste.anne.plabennec.29@wanadoo.fr Site : ecolesainteanneplabennec.fr



Livret de rentrée 2023-2024

Madame, Monsieur,

*Vous avez choisi de scolariser votre enfant à l'école Sainte Anne, nous vous remercions pour votre confiance. Dans cette circulaire, vous trouverez les informations pratiques pour la future rentrée. Nous vous remercions de bien vouloir lire attentivement ce livret et en garder un exemplaire **tout au long de l'année**. Des exemplaires imprimés sont disponibles à l'accueil de l'établissement*

*L'Établissement sera ouvert pour toutes vos démarches administratives jusqu'au 13 juillet et à partir du **lundi 28 août 2023**. (Horaires : 8h30-12h00 / 13h30-17h00)*

1. Rentrée des élèves

La rentrée scolaire des enfants s'effectuera le **lundi 04 septembre 2023**.

Ecole maternelle : Rendez-vous directement dans les classes.

Les rentrées en maternelle seront échelonnées afin d'accueillir au mieux les enfants et parents :

8h45 pour les GS, 9h pour les MS et 9h15 pour les PS. L'accueil sera cependant assuré dans les classes maternelles à partir de 8h45 pour les parents qui auraient déposé un autre enfant sur la cour élémentaire.

Le jeudi 31 août entre 17h00 et 18h30, un temps d'accueil est organisé dans les niveaux de classe de TPS et PS (enfants nés en 2020 et 2021 fréquentant l'école **pour la première fois**), ceci afin de préparer votre enfant en votre compagnie à sa première rentrée.

Les affaires (de couchage, casque) peuvent être déposées à l'école à cette occasion.

Ecole élémentaire : Rendez-vous à 8h40 sur la grande cour.

Les noms des classes et des enseignants seront affichés sur les vitres de la salle de sport Dupureur (Salle de sport contiguë à la cour primaire) à partir du vendredi soir 1er septembre ainsi que sur des panneaux muraux à différents endroits de la cour le matin de la rentrée.

LES CLASSES

L'école comprendra 21 classes :

- 5 classes maternelles monolingues de cycle 1.
- 9 classes élémentaires monolingues de cycle 2 et 3.
- 2 classes spécialisées. (l'ULIS et le dispositif d'adaptation)
- 5 classes Bilingues Français/Breton.

ECOLE MATERNELLE			ECOLE ELEMENTAIRE	
PS1-PS2 A Mme Charlène Balcon Mme Sandrine Lagadec	PS1-PS2 B Mme Stéphanie Guennegues	PS-MS C Mme Sylvie Quéré	GS-CP C Mme Christelle Latouche	CP A Mme Solenne Danet
MS-GS Mme Laurence Le Gad	MS-GS B Mme Claire Sclear	GS-CP C Mme Christelle Latouche	CE1 A Mme Maryvonne Abgrall-Nicolas Mme Hélène Lefèvre	CE1-CE2 B Mme Hélène Appéré
			CE2 A Mme Elisabeth Jézéquel Mme Hélène Ollivier	
FILIERE BILINGUE			CE2-CM1 C Mme Bénédicte Le Goasduff	CM1 A Mr Jean Yves Cabillic
TPS-PS-MS Mme Nadine Berlivet	GS-CP Mme Nathalie Le Vourc'h		CM1-CM2 B Mme Claire Habasque	CM2 A Mme Claire Jouan
CP-CE1 Mme Laure Le Gall	CE2 Mme Aude Duniau Smith Mme Valérie Péron		CLASSES SPECIALISEES	
CM1-CM2 Mme Sophie Trehen			DISPOSITIF U.L.I.S Mme Françoise Hémerly	DISPOSITIF D'ADAPTATION Mme Gisèle Marchadour

2. Horaires journaliers



MATERNELLES

- Accueil à partir de 8 h 30 dans les classes ou sur la cour.
- Début des apprentissages à partir de 8 h 40.
- Remise des enfants aux parents à 12 h dans les classes.
- Retour à l'école à partir de 13 h 10 sur la cour pour tout le monde.
- Rentrée en classe à 13 h 20.
- Fin des cours et sortie à 16 h 15. Lieux identiques à ceux du midi.

ELEMENTAIRES

- 8 h 30 : Accueil sur la cour. Pour faciliter l'arrivée progressive des élèves le matin, une surveillance supplémentaire est mise en place entre 8h15 et 8h30. Il est impératif qu'aucun élève ne soit seul sur la cour. Tout élève arrivant avant 8h15 doit donc se rendre à la garderie.
- 8 h 40 : Entrée en classe
- 12 h 00 : Pause méridienne
- 13 h 10 : Accueil sur la cour
- 13 h 20 : Entrée en classe
- 16 h 15 : Fin des cours

3. Accès à l'école et sécurité

L'accès principal scolaire se situe au niveau du grand parking de la salle Dupureur. Les piétons peuvent aussi accéder à l'école par l'Impasse Chateaubriand ou le parking administratif. La sécurité des enfants est au cœur de nos préoccupations aussi il est de notre devoir de réguler au maximum la circulation dans l'établissement tout en cherchant à garder un lien fort avec les parents.

Concrètement il est demandé aux parents de l'élémentaire :

- de laisser les enfants accéder seuls à la cour ou au portail et de ne pas rester sur la cour.

- en journée de se présenter systématiquement à l'accueil avant d'accéder aux bâtiments pédagogiques.

Pour tous les rendez-vous, les enseignants du primaire viendront à votre rencontre à l'accueil de l'établissement. Ces quelques consignes, au-delà de leur aspect contraignant, doivent permettre, en particulier aux enfants, de travailler dans les meilleures conditions.

ATTENTION !

L'Impasse Chateaubriand et l'impasse Sainte Anne ne sont pas autorisées aux véhicules autres que les riverains.

Pour l'impasse Chateaubriand l'accès peut être autorisé aux véhicules portant un macaron (enfant à mobilité réduite à bord), document à retirer au secrétariat.

L'accès à la cour est uniquement autorisé lors des manifestations organisées par l'école (portes-ouvertes – spectacles – réunions de classe du début d'année).

Les portails de l'école sont systématiquement fermés de **8 h 50 à 11 h 55, de 12 h 10 à 13 h 10 et de 13 h 30 à 16 h 10.** L'accès administratif reste cependant toujours accessible après identification.

Pour les 2 portails bleus de la cour maternelle, veillez toujours à bien les refermer après votre passage.

4. Assurance

- L'établissement a souscrit une assurance collective auprès de la Mutuelle Saint-Christophe. De ce fait, les élèves bénéficient automatiquement, 24h/24h toute l'année, d'une assurance « Individuel Accidents » s'il est victime d'un accident sans responsable identifié, ainsi que d'une assistance au cours de sorties scolaires.

- Cette assurance n'est pas nominale. Elle ne remplace pas l'assurance responsabilité civile obligatoire par le chef de famille, elle ne couvre pas les dommages causés à autrui.

- Chaque parent est invité à se connecter sur l'Espace parents, rubrique informations pratiques du site de la mutuelle (www.saint-christophe-assurances.fr), à consulter la notice d'information dans laquelle figure le tableau des garanties, la définition des exclusions et la délivrance d'une attestation individuelle.

- Il n'y a pas d'adhésion individuelle à effectuer

5. Frais de scolarité

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et d'équipements, non pris en charge par l'Etat ou la Commune dans les établissements catholiques d'enseignement.

Une provision contenue dans cette contribution est utilisée pour les activités pédagogiques se déroulant dans l'établissement (accueil d'intervenants extérieurs, animateurs sportifs, film et culture...) ou hors de l'établissement (spectacles, sorties ...) ainsi que pour les goûters en maternelle. Selon les projets (classe de découverte, piscine ...) une facturation complémentaire sera demandée.

Pour toute question concernant la comptabilité, vous pouvez adresser un message à l'adresse suivante : christine.arzur@enseignement-catholique.bzh . Mme Arzur est présente sur l'établissement le lundi et jeudi toute la journée ainsi que le mercredi matin.

Pour régler la contribution, vous pouvez opter pour :

1 - Mensualisation (procédure à privilégier) : A mettre en place avec la comptabilité à partir du 28 août et au plus tard le vendredi 1er septembre. (autorisation de prélèvement à compléter et RIB à fournir)

ou

2 Règlement à réception de facture.

Désireux de permettre l'accès à tous, nous avons un système de réduction de la contribution des familles. Cette réduction s'applique en fonction du nombre d'enfants inscrits dans l'école. Des fonds sociaux peuvent également être appliqués de manière ponctuelle en fonction des situations professionnelles et/ou personnelles de chaque famille. S'adresser pour cela à Mme Arzur ou M. Mazé.

Un établissement scolaire privé sous contrat d'association avec l'Etat, fonctionne essentiellement grâce à deux sources de financement :

- La contribution financière des parents, qui sert principalement à couvrir les dépenses liées à :
 - La construction et la rénovation des bâtiments scolaires,
 - L'enseignement religieux (animation pastorale, une cotisation supplémentaire est demandée pour les livres),
 - Des projets éducatifs et culturels propres à l'établissement,
 - L'acquisition de certains équipements ;
 - Des sorties ou activités pédagogiques (forfait activités élèves) et les voyages scolaires.
- La contribution financière des collectivités publiques :
 - Le salaire des enseignants pris en charge par l'Etat ;
 - Les forfaits d'externat qui constituent un financement public obligatoire servant à couvrir les charges de fonctionnement de l'établissement scolaire (personnel non enseignant, dépenses de chauffage, entretien et maintenance des bâtiments, matériels pédagogiques et administratifs, etc.) et qui sont à la charge de la commune pour l'école maternelle et élémentaire.
- Les activités périscolaires facultatives (cantine, garderie, etc.) sont à la charge des parents.

A ce jour il était demandé uniquement une contribution de 30€/mois, les sorties et activités pédagogiques (pour un montant proche de 50€/enfant/an) étant uniquement financées sur cette contribution. L'ensemble des modèles économiques des établissements montrent que nous devrions avoir une contribution de 35 €/mois et en plus demander une participation à hauteur de 5 €/mois pour ces activités et sorties.

En conséquence, L'OGEC de l'établissement a décidé, pour cette future année scolaire, de :

- Conserver le montant de la contribution à 30 €/enfant/mois
- Mettre en place une ligne complémentaire sur la facture (sorties et activités pédagogiques), le montant prélevé sera de 1 €/mois. Ce montant sera amené à augmenter ostensiblement dans les années futures.
-

Tableau des tarifs mensuels et réductions pour l'année scolaire 2023/2024 :

	1 ^{er} Enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant	A partir du 5 ^{ème}
Réduction sur la contribution	100%	-10%	-20%	-50%	gratuité
Contribution scolaire	30 €	27 €	24 €	15 €	
Sorties et activités pédagogiques	1 €	1 €	1 €	1 €	1€

6. Facturation

Les factures sont adressées de manière numérique quelques jours avant la date du prélèvement fixée au 12 de chaque mois, d'octobre à juillet inclus. Veillez à bien garder ces factures, notamment pour établir les attestations fiscales de garde d'enfant pour les impôts.

Pour les familles qui règlent leurs frais de garderie par CESU, le montant de ceux-ci sera noté sur la facture mais exclu du prélèvement, vous devrez donc déposer à la comptabilité les CESU correspondants à ces frais de garderie avant le 15 du mois.

7. Restauration

2 salles de restauration

Maternelle : en deux services, à partir de 11 h35 pour les petites et moyennes sections, puis les grandes sections
A partir du Lundi 4 septembre, vous pourrez prévenir directement l'enseignante de votre enfant de ses jours de cantine et donner votre planning d'inscriptions sur la semaine, au mois ou à l'année.

Elémentaire : Self pour les enfants de l'élémentaire entre 12h05 et 13h10
Les élèves s'inscrivent le matin même auprès de leur enseignant.

Facturation de ces services (coût inchangé en 2023/2024) :

Le coût du repas est de **3,90 €**. Les repas sont élaborés sur place par notre équipe de cuisine, Jennifer Souchaud et Laurence Metatidj. La loi EGALIM nous demande, outre un travail sur l'équilibre alimentaire, la mise en place d'un repas végétarien par semaine et un minimum de 20% de produits bio ou locaux. Notre volonté est d'utiliser un minimum de produits transformés et un maximum de produits locaux.

Les facturations se font au réel à la fin de chaque mois.

Si vous choisissez le prélèvement à la fin de chaque mois, vous serez prélevé du montant exact des repas consommés dans le mois. Si vous ne retenez pas le prélèvement, vous recevrez une facture à régler en début du mois pour le mois écoulé.

6. Garderie et aide aux devoirs

ATTENTION ! Aucun élève ne doit se trouver seul sur la cour avant 7 h 15.

7 h 15 : Accueil dans la grande salle du multifonctions.

ATTENTION ! 8 h 15 Accueil des élémentaires sur la cour

8 h 30 : Fin de la garderie.

16 h 15 : **Goûter élémentaire** au restaurant élémentaire.

Goûter maternelle au restaurant maternelle.

16 h 30 : Récréation pour les élémentaires.

16 h 45 : Garderie pour les maternelles PS et MS dans la grande salle du multifonctions et pour les GS dans la BCD. Selon le temps, moment de récréation sur la cour maternelle.

Aide aux devoirs pour les élémentaires. Les locaux seront confirmés à la rentrée

17 h 30 : Fin de l'aide aux devoirs pour les élémentaires. Les élèves regagnent le multifonctions pour des activités ludiques ou créatives de garderie.

18 h 05 : Regroupement dans la grande salle du multifonctions de tous les élèves.

18 h 45 : Fin de la garderie.

Facturation de ces services de garderie :

Ils seront organisés de la manière suivante :

3 tranches de garderie-étude de 1 h 15 : 7 h 15 à 8 h 30 à 1,90 € / 16 h 15 à 17 h 30 à 2 € / 17 h 30 à 18 h 45 à 1,90 €

Règlement par facture en début de chaque mois ou prélèvement selon l'option choisie.

Ce service, employant 9 personnels doit s'équilibrer financièrement.

9 Goûter du matin

Les matinées, uniquement, feront l'objet d'une possibilité d'en-cas :

pour les maternelles : collation de fruits fournie par l'établissement dans les classes.

pour les élémentaires : possibilité d'apporter un en-cas **de pain ou de fruits dans un récipient.**

Pas de goûter pré-emballé.

10 Fournitures

A chaque fin d'année de nombreux vêtements égarés restent à l'école. Un simple marquage sur l'étiquette permet de retrouver facilement le propriétaire, merci d'y penser.

Pour l'élémentaire :

Une liste a été remise à chaque enfant déjà présent pour intégrer la classe supérieure. Si cette liste n'est pas parvenue dans les familles, vous la retrouverez sur le site de l'école, onglet : Administratif, liste de fournitures scolaires 2023-2024

Pour la maternelle :

PS-MS-GS Bilingue :

- Un sac de couchage + un petit oreiller, portant nom et prénom
- Un cartable pouvant contenir un grand cahier.
- Une tenue de rechange marquée du nom et prénom, dans le cartable
- une paire de chaussons restant à l'école
- Un casque à vélo à laisser à l'école (il sera rendu en fin d'année, bien le marquer au nom de l'enfant)

PS Monolingue

- Une boîte de mouchoirs.
- Un sac de couchage + un petit oreiller, portant nom et prénom.
- Un cartable pouvant contenir un grand cahier.
- Une tenue de rechange marquée, dans le cartable.
- Un casque à vélo à laisser à l'école (il sera rendu en fin d'année, bien le marquer au nom de l'enfant).

MS Monolingue et GS Monolingue

- Une boîte de mouchoirs.
- Un plaid polaire + un petit oreiller, portant nom et prénom. Le matériel de sieste devra être dans un grand sac, également marqué au nom de l'enfant.
- Un cartable pouvant contenir un grand cahier.
- Une tenue de rechange marquée, dans le cartable.
- Pour les Moyennes Sections prévoir un doudou qui restera à l'école pour la sieste

11 OUVERTURE DES BUREAUX

Les bureaux administratifs sont ouverts :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

Comptabilité : 8 h à 10 h-16 h à 17 h les **Mardis**
8 h à 10 h-14 h à 15 h 30 **les Jeudis**
Secrétariat : 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h (horaires privilégiés pour les appels : de 9 h à 10 h 30)
Direction : 8 h 00 à 18 h 00

Les mercredis matins :

Comptabilité et direction : 8 h 00 à 12 h 00

Nous contacter :

Direction : ste.anne.plabennec.29@orange.fr

Comptabilité : ste.anne.plabennec.compta@orange.fr

Secrétariat : ste.anne.plabennec.secretariat@orange.fr

12 ABSENCES

Toute absence doit être signalée au préalable si elle est prévue, ou **si elle n'est pas prévue, en début de matinée ou d'après-midi de préférence par mail** : ste.anne.plabennec.secretariat@wanadoo.fr

Nous vous rappelons que la scolarité est obligatoire pour tous les enfants de 3 à 16 ans et que l'absence aux cours doit être exceptionnelle : (maladie, événement familial...). Les maternelles sont également tenus à une fréquentation

quotidienne de l'école dès le moment où ils ont effectué leur rentrée. (possibilité de dérogation sur demande pour les enfants de 3 ans)

13 Relations parents / enseignants :

La confiance mutuelle et le respect des choix pédagogiques des enseignants sont deux éléments favorisant les progrès des élèves. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec l'enseignant de votre enfant, au moins une fois par semestre. Il est entendu qu'un rendez-vous programmé réunit de meilleures conditions d'échanges qu'un entretien non prévu ou réalisé entre deux portes.

14 Vacances scolaires

Le calendrier national de l'année scolaire 2023-2024 s'applique aux établissements du département du Finistère selon les modalités suivantes :

<i>Rentrée scolaire des élèves</i>	<i>Lundi 04 septembre 2023</i>	
<i>Vacances de la Toussaint</i>	<i>Vendredi 20 octobre 2023</i>	<i>Lundi 6 novembre 2023</i>
<i>Vacances de Noël</i>	<i>Vendredi 22 décembre 2023</i>	<i>Lundi 08 janvier 2024</i>
<i>Vacances d'hiver</i>	<i>Vendredi 23 février 2024</i>	<i>Lundi 11 mars 2024</i>
<i>Vacances de printemps</i>	<i>Vendredi 19 avril 2024</i>	<i>Lundi 06 Mai 2024</i>
<i>Pont de l'ascension</i>	<i>Du mardi soir 7 mai 2024</i>	<i>au lundi matin 22 mai 2023</i>
<i>Début des vacances d'été</i>	<i>Vendredi 05 juillet 2024 après la classe</i>	

Le Directeur, M. Mazé.